

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

Dans cette rubrique, le CIPAC va à la rencontre d'une personnalité extérieure au secteur des Arts Plastiques. Pour cette édition, nous avons invité Madeleine Louarn, Présidente du SYNDEAC – Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, à nous parler du syndicat qu'elle préside et de ses projets.

L'INVITÉE DU CIPAC : MADELEINE LOUARN PRÉSIDENTE DU SYNDEAC

Pouvez-vous nous rappeler quelles sont les grandes missions du SYNDEAC en tant que syndicat ?

Notre mission est de défendre les intérêts de nos 400 adhérents : cela signifie notre soutien en cas de difficultés dans leurs rapports aux collectivités territoriales et à l'État, mais aussi la négociation en leur nom de la convention collective et d'accords de branche ou interbranches, leur représentation dans les instances sociales ou les instances de formation, ou encore la représentation de notre secteur d'activité auprès du législateur et du gouvernement, comme cela a été largement le cas cette année avec les lois NOTRe ou la Réforme de l'État. Nous conseillons aussi nos adhérents concernant l'application de la convention collective grâce à un pôle dédié, et menons une observation attentive des pratiques et politiques culturelles sur les tous les territoires et dans tous les domaines de la création et de l'action culturelle.

Depuis 2011, l'adhésion au SYNDEAC est possible pour les structures du secteur des arts plastiques et visuels. Quelle convergence existe entre les intérêts du secteur des arts plastiques et ceux du spectacle vivant ?

Les convergences sont nombreuses. Comme les arts plastiques, le secteur subventionné du spectacle vivant travaille à la production et à la diffusion d'œuvres uniques et porteuses d'une recherche artistique novatrice et non pas définies par leur seule valeur sur le marché. La question de la réception du public, celle des publics au sens large, est au cœur des métiers des adhérents du SYNDEAC, qu'ils dirigent un centre d'art, une compagnie chorégraphique ou une scène conventionnée. Au sein même du ministère de la Culture, ces disciplines appartiennent au même ensemble : la Création, par distinction du Patrimoine ou des œuvres relevant des industries culturelles que sont le cinéma, l'édition littéraire ou la musique enregistrée. D'ailleurs ils partagent les mêmes budgets. Enfin, le secteur des arts plastiques et celui du spectacle vivant se rapprochent de par leurs fonctionnements : la décentralisation culturelle a permis l'implantation d'établissements d'excellence maillant le territoire, les structures de ce réseau travaillent en étroite collaboration entre elles, portent des co-productions, échangent sur leurs pratiques, mais travaillent aussi de manière interdisciplinaire sur leurs territoires. C'est le même écosystème.

Le CIPAC et le SYNDEAC collaborent étroitement sur certains dossiers relatifs au secteur des arts plastiques - on peut mentionner notamment le chantier pour une convention collective du secteur subventionné des arts plastiques - ainsi que lors de rendez-vous politiques pour lesquels le secteur culturel dans son ensemble est concerné. Pouvez-vous nous parler de la manière dont cette collaboration s'opère ?

Les missions du SYNDEAC et celles du CIPAC sont complémentaires, nos expériences aussi. D'un côté le SYNDEAC ne compte pas encore assez d'adhérents arts plastiques pour pouvoir revendiquer une expertise sur tous les sujets du secteur, mais c'est un syndicat, ce qui lui confère une place au sein des instances et négociations paritaires, et même un syndicat très identifié, donc un interlocuteur privilégié des institutions et des médias, ce qui ne peut être qu'au bénéfice d'un secteur en structuration (les arts plastiques ne sont pas encore une branche professionnelle). Le CIPAC a une meilleure connaissance des enjeux spécifiques aux arts plastiques, d'autant que la fédération regroupe aussi des acteurs des arts plastiques au-delà des structures subventionnées que nous représentons. Politiquement nos ambitions pour le secteur sont similaires, nos deux voix se complètent donc intelligemment.

Le SYNDEAC est très mobilisé sur le sujet de la réforme territoriale et a notamment organisé une série de rencontres nationales et en région sur le sujet. Quels sont les dangers que vous identifiez dans le contexte de cette réforme qui prend très peu en compte la question culturelle ?

De manière globale nous nous inquiétons de voir naître une réforme qui ne soit guidée par aucune ambition politique. Il s'agit là de concevoir des territoires de format européen, sans que cette dimension européenne ne guide l'esprit du projet, dans un contexte d'austérité sur les budgets des collectivités territoriales, ce qui limite pour elles toute ambition éventuelle. La possible délégation de la compétence culturelle de l'État aux Régions, assortie d'aucune obligation des collectivités de s'investir dans la culture, et une tendance observée à favoriser l'animation territoriale aux dépens de la création artistique est une recette dangereuse pour la Culture. On assiste de plus en plus souvent au désinvestissement (parfois complet) de certaines collectivités territoriales, ou dans un mouvement inverse également nuisible, à des phénomènes d'instrumentalisation électorale de la création en opposition complète avec nos cahiers des charges et notre nécessaire indépendance de programmation. Nos structures sont la cible d'injonctions étranges mais surtout déplacées : "œuvre trop complexe pour notre population", "trouvez quelque chose pour les personnes âgées", "cette œuvre aborde un sujet trop sensible pour telle communauté", etc. C'est condescendant vis-à-vis des habitants de leurs territoires, en plus d'être une pression de l'ordre de la censure, et cela repose sur une méconnaissance absolue de nos pratiques, contre laquelle nous devons toujours œuvrer.

De la réforme territoriale peut donc émerger le meilleur comme le pire : cela peut être l'occasion d'une saine réflexion sur le secteur, ses politiques, ses dispositifs, d'un redéploiement en direction des bassins oubliés par le maillage territorial, de nouvelles collaborations entre les structures et les secteurs. C'est dans cet esprit que nous avons lancé les rencontres interrégionales cette année et que se poursuivent plusieurs plateformes intersyndicales en région, souvent en dialogue avec les collectivités. Mais si les édiles et leurs services se laissent guider par une conception purement gestionnaire de leur fonction, la Culture peut être envisagée sous le seul angle utilitariste et la question de l'Art et la création tout bonnement rayée des projets.

La "mutualisation" ne serait alors énoncée qu'à fins de coupes drastiques. Ce serait une catastrophe pour notre secteur, son économie, ses nombreux emplois, mais aussi pour la création, la pensée et in fine, la société. C'est contre ce danger que le secteur doit s'unir.

Propos recueillis en juillet 2015